

ABONNEMENT

Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 23 FÉVRIER

A LA CHAMBRE

La discussion en première délibération de la proposition de loi de M. Labussière relative à l'extension de la compétence des juges de paix se poursuivant avec lenteur et les différents amendements défendus d'abord avec énergie par leurs auteurs étant impitoyablement repoussés, une certaine lassitude s'est produite parmi les adversaires de la proposition.

Se réservant pour la seconde délibération, ils se sont décidés à retirer les différentes modifications qu'ils proposaient, et la majorité s'est empressée d'adopter le texte de la Commission.

Il est profondément regrettable que la résistance contre une loi inique ne soit pas plus sérieuse.

Les républicains, qui montrent tant d'acharnement à la défendre, savent bien qu'elle n'a point un but d'utilité pour les malheureux, mais bien un but politique.

Elle n'a pas un caractère humanitaire, mais bien un caractère électoral.

Ce que les ministres et les membres de la majorité cachent sous le prétexte fallacieux de diminuer les frais de justice, c'est le désir de renforcer la puissance de leurs meilleurs agents électoraux.

Les juges de paix, avec la nouvelle compétence qui leur sera accordée, auront moins de souci de rendre avec impartialité la justice que de faire servir leur influence au succès de leurs candidats.

Les frais seront aussi considérables pour les plaideurs devant les justices de paix modifiées que devant les tribunaux de première instance.

Aucune simplification ne sera apportée dans les débats.

Mais de même que les républicains ont dissimulé dans les lois scolaires l'enseignement de la haine de Dieu et de la religion par de longues tirades sur la neutralité, de même maintenant ils tentent de masquer une loi électorale par une phraséologie hypocrite sur la diminution des frais de justice.

La loi que les républicains votent en ce moment est, comme les lois scolaire et militaire, une loi funeste, une loi politique.

LE DROIT D'ACCROISSEMENT

Samedi, dans les couloirs du Palais-Bourbon, les commentateurs allaient leur train sur le jugement que venait de rendre le tribunal civil d'Yvetot.

Par une juste application du droit à l'espèce qui lui était soumise, il a décidé que les lois de 1880 et 1884, relatives au droit d'accroissement, sont incompatibles avec la loi de 1825 sur les congrégations religieuses de femmes, et que, en conséquence, celles-ci ne peuvent être assujetties au paiement du nouvel impôt.

Malgré l'arrêt de la Cour de cassation, malgré les conclusions longuement développées

du procureur de la République, des magistrats indépendants du tribunal d'Yvetot ont répudié toutes ces subtilités byzantines par un jugement d'autant plus motivé qu'il sera examiné et critiqué de plus près en la forme et au fond.

Il n'est pas douteux que l'administration à son tour ne défère ce jugement à la Cour de cassation. Mais les magistrats intègres qui l'ont rendu savaient parfaitement à quoi s'en tenir sur ce point et ils ont soigné leur rédaction en conséquence.

Il n'en est pas moins vrai que ce premier succès officiel du bon sens et du bon droit aura provisoirement deux résultats importants : celui d'abord de rendre la régie plus circonspecte à saisir les petits mobiliers des Sœurs, et ensuite celui d'obliger les autres tribunaux, saisis de la même question, à peser plus sérieusement les motifs qui ont convaincu le tribunal d'Yvetot, avant de se laisser gagner par d'autres considérations.

Il n'est pas moins certain que le jugement du tribunal d'Yvetot permettra aux députés indépendants d'intervenir avec plus d'autorité dans les prochains débats que va soulever le projet déposé par M. Rouvier. MM. Piou, Clausel de Goussergues et plusieurs autres députés de la Droite et du centre se proposent d'intervenir dans les débats d'une loi dont les conséquences sont iniques, odieuses. Il était bon qu'on vit l'administration à l'œuvre, avant cette discussion.

La Congrégation des Pères du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie publient « un Mémoire », au sujet de l'impôt dit d'accroissement auquel on prétend les assujettir. Nous y lisons :

FAITS

« En fait, les Pères du Saint-Esprit poursuivis depuis le 13 décembre 1886 par l'Enregistrement, pour le paiement de la taxe en cas d'accroissement, s'étaient contentés de former opposition à la contrainte décernée contre eux et ils avaient gardés jusque dans ces derniers temps une attitude d'expectative.

« Aujourd'hui, devant les nouvelles poursuites dont ils sont l'objet, ils considèrent comme un devoir de reprendre pour leur compte la lutte dans laquelle les Frères des Écoles chrétiennes ont succombé.

« Il leur est en effet impossible de payer ce que le fisc leur réclame. Exposés constamment aux influences morbides des climats les plus malsains, les membres de leur congrégation sont plus fréquemment que tous autres moissonnés par la mort ; deux de leurs Pères ont été emportés par la fièvre pendant la dernière expédition du colonel Archinard au Soudan, expédition à laquelle ils avaient été attachés en revenant de France, où ils étaient allés passer quelques mois pour refaire leur santé. En prenant la plume, pour tracer les premières lignes de ce Mémoire, les Pères du Saint-Esprit apprenaient la mort d'un autre Père au milieu des lépreux qu'il soignait à la Réunion.

« S'il fallait payer la taxe en cas d'accroissement dans de telles conditions, pourquoi la

Régie, après une bataille, ne serait-elle pas autorisée à réclamer l'impôt aux officiers survivants d'un régiment à raison de l'accroissement que serait supposée avoir opéré à leur profit la mort de leurs camarades tombés au champ d'honneur ?

« Pour satisfaire aux exigences du fisc, les Pères du Saint-Esprit devraient abandonner leurs œuvres dans les colonies et leurs missions au milieu du grand Continent noir. Ce serait renoncer au but de leur Institut et manquer à leurs serments les plus sacrés.

« Ils préfèrent adresser un suprême appel à la justice de leur pays, et s'ils devaient succomber comme les Frères des Écoles chrétiennes, l'Enregistrement porterait la responsabilité d'une destruction dont les suites seraient encore plus funestes à la France qu'à la religion, car ils secoueraient la poussière de leurs pieds et iraient chercher à l'étranger un sol moins inhospitalier que celui de la Patrie.

« En droit, le jugement rendu par le tribunal dans l'affaire des Frères des Écoles chrétiennes ne constitue pas plus contre eux la chose jugée que l'arrêt émané de la Chambre civile de la Cour de cassation. Le tribunal n'est pas enchaîné par conséquent à leur égard par un premier jugement, et les lois de notre organisation judiciaire leur permettent d'espérer que les Chambres réunies de la Cour de cassation ne consacreront pas le commencement de jurisprudence inauguré par la Chambre civile. »

INFORMATIONS

NOUVEAU DÉMENTI

On mande de Rome, 19 février, à la Défense :

« S. Gr. Mgr Freppel, évêque d'Angers, est partie hier soir à neuf heures de Rome, pour rentrer en France, par la voie de Gênes-Vintimille.

« La presse française et étrangère s'est occupée avec un empressement marqué du voyage de l'éminent prélat, se perdant en commentaires les plus contradictoires.

« Il va sans dire que la plupart des nouvelles et commentaires sont faux.

« Ce qu'il y a de vrai et ce que l'on répète dans les cercles bien informés, c'est que le Souverain Pontife s'est entretenu avec l'évêque, dans les deux audiences, de la question sociale et de la question politico-religieuse.

« Ce que je crois pouvoir ajouter, c'est que le Saint-Père aurait assuré à l'illustre prélat que jamais il n'est entré dans la pensée du Saint-Siège de faire aux catholiques français un devoir de conscience d'adhérer à telle forme de gouvernement plutôt qu'à telle autre, la liberté des opinions politiques étant pleine et entière pour tous.

« A cet égard, la lettre du cardinal Rampolla est assez explicite et suffit pleinement pour tracer à chacun sa ligne de conduite. »

Donc, pas trace de républicanisme dans ces déclarations.

RESSOURCES HYPOTHÉTIQUES

On connaît dans ses grandes lignes le projet de budget pour 1892. On sait notamment que pour parer à un déficit que créera la suppression de la surtaxe sur la grande vitesse, il faudra trouver trente-huit millions de ressources nouvelles. Or, ces ressources, le ministre propose de les prélever sur la plus-value des droits de douanes. Certes, il n'est pas douteux que si les droits de douanes sont votés, soit tels que les demande la Commission, soit même tels que les propose le gouvernement, le produit sera de beaucoup supérieur à celui des années précédentes.

Ce n'est pas moins un singulier procédé budgétaire que de faire état de ressources qui ne sont point votées et qui pourraient ne pas l'être.

Sans doute, il y a une majorité protectionniste à la Chambre et au Sénat, mais si cette majorité changeait d'avis, si, soit par suite de défections, soit pour tout autre cause, les libre-échangistes prenaient le dessus, qu'advendrait-il de l'équilibre du budget échaudé sur des recettes qui gardent un caractère hypothétique tant que les deux Chambres ne se seront pas prononcées sur les tarifs de douanes ?

L'impératrice Frédéric ne serait pas venue à Paris uniquement dans le but de négocier avec des peintres afin de les amener à participer à l'Exposition des beaux-arts à Berlin, mais bien pour amener une réconciliation de l'empire allemand avec la France.

C'est du moins ce que dit le XIX^e Siècle qui ajoute que l'impératrice aura, par l'entremise de M. de Munster, une entrevue avec une haute personnalité française.

De nombreux visiteurs sont venus s'inscrire ou déposer leur carte à l'ambassade : MM. Ribot, ministre des affaires étrangères ; le général Brugère, secrétaire général de la présidence ; la plupart des membres du corps diplomatique et les notabilités de la colonie allemande.

L'impératrice devait partir mardi. Mais il est possible que son départ soit remis à quelques jours plus tard.

Le Figaro a reçu la dépêche suivante de Berlin :

« J'apprends de source sûre que le voyage de l'impératrice Frédéric à Paris a été longuement discuté avant d'avoir lieu.

« L'impératrice désirait faire ce voyage, mais Guillaume II s'est très longtemps opposé à la réalisation de ce projet.

« Dans le commencement du mois de janvier, l'Empereur avait même déclaré que jamais ce voyage ne se ferait. L'impératrice mère a pu lui faire changer d'avis et l'on affirme que le voyage actuel a été fait après entente parfaite entre la mère et le fils. »

LES CONTRIBUABLES DE SARLAT

Nous avons raconté comme quoi huit cents contribuables de Sarlat avaient protesté contre l'augmentation de l'impôt sur la propriété bâtie, et que le conseil municipal, reconnais-

sant la justesse des protestations, s'était réuni pour étudier la question et protester à son tour dans le même sens.

Autrefois les assemblées électives, conseils d'arrondissement, conseils municipaux, conseils généraux, auxquelles étaient adjoints les contribuables intéressés, étaient consultés lorsqu'il s'agissait de la répartition d'impôts nouveaux.

La République a changé tout cela : c'est le fisc qui, sans contrôle, sans prendre la peine de consulter les intéressés, fixe arbitrairement le montant du nouvel impôt.

Dans le pays du suffrage universel, le procédé ne laisse pas que d'être passablement arbitraire. Il est vrai que ce procédé de répartition met l'électeur sous la coupe de l'administration, qui peut favoriser ou frapper à son gré ceux qui lui plaisent et ceux qui lui déplaisent, et acheter ses adhésions, et l'on comprend que les répartiteurs officiels usent du pouvoir qui leur est illégalement attribué, mais le gouvernement qui institue de pareilles mesures est-il bien sûr qu'elles lui concilient l'affection du public ?

ÉTRANGER

L'Italie assure que le général Pelloux, ministre de la guerre, a pris, au sujet des nouvelles fortifications, les décisions suivantes :

« Tous les forts qui sont en construction seront promptement achevés.

« Les forts dont la construction a déjà été mise en adjudication seront commencés sans délai. »

Très pacifique, n'est-ce pas ?

On maude de San Remo que l'impératrice Eugénie est arrivée dans cette localité vendredi à 4 heures 1/2. A son passage à Turin, elle a reçu la visite de la princesse Clotilde.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

La situation, à Buenos-Ayres, tend à se compliquer. Un attentat a été commis contre le général Roca. Le général faisait une promenade en voiture lorsqu'a été commise la tentative d'assassinat dirigée contre lui et, bien que le meurtrier n'ait tiré qu'à une distance de quelques pas, la blessure du général n'a absolument aucune gravité.

L'auteur de l'attentat est un jeune Argentin âgé de quinze ans.

L'état de siège est proclamé. L'artillerie de Zarate vient d'arriver à Buenos-Ayres. Dans les casernes, les troupes sont tenues prêtes à marcher.

PILULES SUISSES !

Le médicament le plus populaire de France.

8 Feuilleton de l'Écho Saumurois

LE JUGE DE PAIX

PAR LOUIS COLLAS

— C'est d'Edouard Avrial qu'il te parles ?

— Oui, c'est lui dont le souvenir entretient en moi des regrets que le temps n'a pas affaiblis. Si loin que je remonte dans le passé, il m'apparaît comme un être accompli. Je l'admirais ; comment n'aurais-je pas été touchée de la protection délicate, de l'affectueuse sympathie dont il entourait la petite fille habitée à se considérer comme un être dédaigné ? C'est lui qui m'a relevée à mes propres yeux et m'a persuadée que je valais quelque chose. J'étais timide et ombrageuse ; un mot de lui, un acte insignifiant pour d'autres, ramenaient dans mon cœur la sérénité et l'espérance. Il enhardissait ma confiance, relevait mon courage, quand je me laissais aller à la tristesse. Lorsque les tentations de découragement me reprénaient, il suffisait d'un mot de sa bouche, d'un regard de ses yeux, pour que l'avenir m'apparût sous de riantes couleurs. Un jour, tu dois t'en souvenir, nous étions allés faire une promenade bien loin dans la campagne. Nous

NOUVELLES MILITAIRES

Nous lisons dans le *Progrès militaire*, journal républicain :

« Un ukase, rendu le 7 février, sous forme d'ordre du jour de l'empereur Alexandre III, accorde à la presse russe le droit d'avoir des représentants aux manœuvres de l'armée. Cette décision a été accueillie par les journaux de Saint-Petersbourg et de Moscou avec la plus vive satisfaction. On ne taxera pas les Russes d'être inaccessibles aux idées modernes.

« Nous ne sachons pas qu'aucune nation européenne ait reconnu les droits de la presse par un acte souverain. Nous sommes, quant à nous, sous le régime républicain, et nos journaux ne jouissent pas officiellement des prérogatives que le Tzar accorde aux feuilles russes, si tenues en lisière qu'elles soient en matière politique. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE

Par décret en date du 17 février courant, conformément aux propositions de M. le préfet de Maine-et-Loire, le Conseil général de notre département est convoqué en session extraordinaire pour jeudi 26 de ce mois, à l'effet de délibérer sur la concession et la déclaration d'utilité publique des chemins de fer d'intérêt local, ainsi que sur les autres affaires urgentes qui pourraient lui être soumises.

JOURNÉES DE PRINTEMPS

Nous jouissons actuellement d'une température douce, qui se fait sentir l'après-midi surtout. Les matinées et les soirées sont encore très fraîches et les gelées du matin accusent deux et trois degrés au-dessous de zéro ; mais dès que le soleil darde perpendiculairement ses rayons, une atmosphère printanière s'exhale de toute part, et la campagne commence à s'embaumer des senteurs de la violette et des primevères sauvages.

Aussi la journée d'hier a-t-elle engagé les amateurs du grand air à sortir en masse respirer le soleil et se réchauffer à ses bienfaisants rayons. Puissent-ils être le remède préventif contre l'influenza.

Cette épidémie semble du reste être en décroissance à Saumur, et la série des beaux jours que nous traversons prodit les meilleurs effets sur les santés ébranlées par l'hiver terrible que nous avons subi.

FEU DE CHEMINÉE

Un commencement d'incendie s'est déclaré

ce matin chez M. Lepeyre, marchand de chiffons, quai de Limoges.

Cet incendie s'est borné à un violent feu de cheminée qui a été éteint rapidement par les habitants de la maison et les ouvriers de M. Hublot, menuisier.

M. Marcombre, huissier à Saumur, nous a adressé la lettre suivante, en réponse à une note du *Soleil* qui a été reproduite dans nos *Informations* :

« Saumur, le 21 février 1891.

« Monsieur le Rédacteur de l'*Echo Saumurois*,

« Dans votre numéro du 19 février, vous insérez une note du journal le *Soleil*, que vous trouvez, dites-vous, bonne à reproduire et à répandre. En vérité, vous n'êtes pas difficile, et je vois bien que vous n'y entendez pas grand-chose, de même que vos confrères Xau et Mermeix....

« Vous dites : « Une pauvre femme doit 59 francs, l'échéance arrive, elle ne peut pas payer. Voilà les huissiers en campagne (pourquoi plusieurs ?), l'avoué rédige son mémoire (?), l'avocat parle, le Tribunal juge : total 778 francs. C'est pour rien ! Elle va trouver son député, lui conte son affaire, etc. L'autre (!!!) examine les mémoires de l'huissier (tiens ! il n'y en a plus qu'un, et puis c'était l'avoué qui rédigeait les mémoires tout à l'heure) et découvre qu'il a multiplié les frais inutiles, enflé les autres (il y en avait d'utiles tout de même, vous êtes bien bon !) et arrondi ses chiffres pour arriver à ce beau total de 778 francs. »

« Je réponds d'abord : la pauvre femme doit, et vous le reconnaissez, mais elle ne doit que 59 francs. Partant, pas besoin d'avoué, ni d'avocat, ni de Tribunal. Le juge de paix suffit. Le *Soleil* me paraît ignorer complètement la loi de 1838 sur la compétence des juges de paix. Que si le Tribunal civil a été saisi de l'affaire, c'est qu'apparemment la pauvre femme l'a exigé. Et puis, où cela s'est-il passé ? Le *Soleil* a soin, bien entendu, comme la plupart de ses confrères, de ne désigner ni les personnes, ni les lieux. Le contrôle est à craindre ; il couperait les ailes à trop de canards. Mais je suppose que dans la circonstance les frais se soient élevés, par la faute de la pauvre femme, à la somme de 778 francs. Le *Soleil* pourrait-il bien me dire quel est le bénéfice net qu'en a retiré l'huissier ? Car c'est lui seul que l'on attaque ; c'est lui qui a multiplié les frais inutiles, enflé les autres, et arrondi ses chiffres, etc. » Que le *Soleil* consulte donc notre tarif de 1807, qui est encore appliqué en 1891, malgré l'augmentation des besoins et des charges, il sera édifié tout de suite.

« J'ajoute que si la loi présente une lacune, c'est au détriment des propriétaires qui, pour

se débarrasser des locataires insolubles et de mauvaise foi, sont obligés, tout en perdant leurs loyers, de supporter des frais considérables. Lisez le chapitre des demandes en résiliation et expulsion à défaut de paiement.

« En résumé, si le soleil luit pour tout le monde, il n'est pas dit que ce soit pour l'éclairer. Sa note, dont vous vous êtes fait l'écho, en est la preuve.

« Je compte sur votre impartialité pour insérer les lignes qui précèdent dans votre plus prochain numéro.

« Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, mes civilités.

« MARCOMBRE,

« Huissier à Saumur, syndic. »

M. le Syndic des huissiers de Saumur dépasse de beaucoup la portée de l'article du *Soleil*, lequel a été reproduit par plusieurs de nos confrères avant de paraître dans l'*Echo Saumurois*. Il n'est point dit, dans cet article, que l'huissier en question ait mis dans sa poche les 778 fr. Ce sont les frais de procédure qui sont critiqués. Ce n'est pas la première fois que la presse fait une campagne contre les frais de cette nature. Qu'on réforme la loi : ce ne sera que justice.

LES EXAMENS POUR SAINT-MAIXENT

Les examens pratiques d'admission à l'École d'infanterie de Saint-Maixent auront lieu, pour les candidats du 9^e corps d'armée, à Nantes, du 3 au 15 avril.

MORT D'UN DÉPUTÉ

Nous avons appris samedi la mort de M. Albert Pesson, député républicain d'Indre-et-Loire, qui a succombé à une congestion cérébrale, à Châteaurenault, au milieu de sa famille.

M. Albert Pesson était chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur en chef des ponts et chaussées, colonel de l'armée territoriale.

Les obsèques auront lieu demain mardi, à 10 heures, dans l'église de Châteaurenault.

ORLÉANS. — Un fait très regrettable vient de se passer à l'hospice d'Orléans. Deux cadavres portant des numéros d'ordre avaient été placés dans l'ensevelissoir, l'un à côté de l'autre : celui d'un sieur Coignet, âgé de 63 ans, et celui d'une jeune fille. Au moment de les porter en terre, les garçons prenant un corps pour un autre, et trompés par le numéro qu'ils avaient entre les mains, prirent le corps de Coignet au lieu de celui de la jeune fille et l'emportèrent au cimetière. Le lendemain, se conformant à l'usage établi, les parents de Coignet vinrent à l'ensevelissoir pour reconnaître celui qu'ils avaient perdu. On juge de leur douleur quand les garçons découvrirent le cadavre de la jeune fille.

étions nombreux, la réunion était joyeuse, mais personne ne s'occupait de moi ; je me sentais seule au milieu de la joie universelle. Un indicible abattement s'empara de moi. Je me retirai à l'écart, au bord d'une petite pièce d'eau que les pluies avaient formée sur le plateau. Je me mis à cueillir des pensées sauvages ; puis, assise sur une pierre, je prêtai une oreille attristée aux éclats de rire dont l'écho arrivait jusqu'à moi. Je ne sais combien de temps je restai ainsi, plongée dans d'amères rêveries, mais quand je relevai la tête, on était parti et l'on m'avait oubliée. Je restai longtemps immobile, je n'osais pas m'aventurer dans les montagnes, craignant de m'égarer. J'appelais, je ne voyais personne, personne ne répondait. Le ciel s'était couvert de nuages noirs, l'orage s'abattit sur les hauteurs. La pluie me fouettait le visage et me trempait jusqu'aux os... Enfin, je m'entendis appeler ; c'était lui, qui depuis longtemps était à ma recherche. La tempête était encore dans toute sa furie, les échos des montagnes se renvoyaient les roulements du tonnerre ; les grands pins craquaient sous l'effort du vent, et de véritables torrents se précipitaient le long des rochers. Il me couvrit de son manteau et me soutint jusqu'à la maison

d'un pauvre bûcheron de la Rocandé, dont la femme me donna des vêtements de paysanne et fit flamber dans l'âtre un fagot de branches de sapin. Le temps s'était éclairci, nous revînmes à la maison, et personne ne s'étonna de me voir sous sa protection.

— C'est à cette occasion qu'il te déclara sa flamme ?

Ursule ne remarqua pas l'accent sarcastique dont fut formulée cette question de Marthe.

— Non, répondit-elle, mais je compris alors qu'il m'aimait. Ce fut quelques jours après qu'il me le dit ; je le savais, et cependant je faillis mourir de joie lorsqu'il me demanda d'être sa femme.

— Tout était pour le mieux, puisque vous étiez d'accord.

— Je refusai néanmoins.

Les dernières paroles de Marthe avaient été prononcées avec une intonation mordante, acerbe. Elles trahissaient une irritation prête à éclater. Les confidences d'Ursule avaient fait remonter à la surface toute l'amertume de son dépit. Celle-ci surprit le regard dur de sa sœur aînée. Elle se sentit froid au cœur et s'arrêta dans ses épanchements.

Elle ne dit pas que, si elle avait refusé,

c'était pour ne pas se mettre en lutte avec elle qu'elle aimait, pour maintenir dans la famille cette entente qui lui était plus chère que son bonheur. Elle savait que sa mère se serait révoltée à la pensée de voir sa fille cadette se marier avant l'aînée, elle savait aussi que l'union de Marthe et d'Avrial entraînerait dans les plans formés par ses parents. Elle avait, sans hésitation, sinon sans regret, renoncé au rêve d'un instant entrevu ; la colère de sa sœur, cet étrange salaire réservé à son abnégation, bouleversait toutes ses idées. Elle restait muette, interdite, elle regrettait d'avoir parlé ; mais pouvait-ellesupposer que Marthe recevrait ainsi ses confidences au moment où elle se disposait à épouser Maurice ? Celle-ci rompit la première le silence.

— Ah ! dit-elle, il t'aimait et tu l'aimais, et je n'ai jamais soupçonné cette charmante idylle. C'est pour cela qu'il affectait la froideur et l'indifférence !... Et maintenant, ajouta-t-elle plus bas en se parlant à elle-même, il faudrait que je prisse conseil de sa sagesse !

Elle se mit à rire d'un rire nerveux, convulsif. Ursule tenait la tête tristement baissée ; elle la releva aux dernières paroles de sa sœur.

— Il te donne des conseils, dit-elle, il n'est

De pareils faits dénotent une incurie administrative très fâcheuse et doivent être sévèrement jugés par l'opinion publique.

STATISTIQUE SCOLAIRE

La *Semaine catholique de Luçon* reproduit la statistique des écoles primaires catholiques et laïques en Vendée pendant l'année 1889. Les chiffres sont ceux du rapport de l'inspecteur d'Académie.

Dans les écoles laïques, il s'est produit, en 1889, une diminution de 245 élèves. Dans les écoles congréganistes, il s'est produit une augmentation de 573. Ainsi, en résumé, l'enseignement laïque a perdu 245 élèves, tandis que l'enseignement congréganiste en a gagné 603.

ENCORE LA PHTISIE

Voici maintenant que d'après les recherches du docteur Pradère de Moyne, la phtisie serait guérie ainsi que toutes les maladies des voies respiratoires, maux de gorge et bronchites, sans injection ni douleur d'aucune sorte, par la simple application dans la bouche, sous la voûte du palais, d'un inhalateur très léger en or ou en vermeil renfermant certaines pastilles antiseptiques.

Cet appareil minuscule, qui n'empêche ni de parler ni de sortir, doit rester dans la bouche constamment et ne s'enlève que pour manger. Au bout de quelques semaines, toutes les plaies intérieures des bronches et des poumons sont, paraît-il, cicatrisées. La toux cesse, les expectorations disparaissent, le malade recouvre le sommeil et l'appétit.

C'est dans les hôpitaux Cochin et Bichat, sous la surveillance des professeurs Dujardin-Beaumetz et Uchard, que le docteur Pradère vient de faire ces jours-ci des expériences. Un certain nombre de phtisiques et des deuxième et au troisième degré ont retiré les meilleurs effets de son traitement.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 22 Février 1891.

Versements de 151 déposants (26 nouveaux), 49,153 fr. 44.

Remboursements, 38,609 fr. 19.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

RÉCOMPENSES SCIENTIFIQUES

L'Académie des sciences vient de décerner des prix de 3,500 fr. et de 975 fr. à deux missionnaires de Madagascar, les PP. Colin et Camboué, de la Compagnie de Jésus. Le premier dirige un observatoire météorologique et astronomique que les Pères ont construit près de la capitale, sur une montagne haute de 1,400 mètres.

donc pas mort ?

Ursule observait celle dont la physionomie, le frémissement de la voix confirmaient le sens des mots échappés à son trouble. Marthe, humiliée d'avoir trahi son secret, se rappelait l'accusation qu'elle avait entendue formuler contre Avrial, le mystère dont il avait enveloppé leur entrevue. Elle obéit à une pensée méchante et s'abandonna à l'âpre satisfaction de la vengeance.

— Qu'il vive ou qu'il soit mort, répliqua Marthe d'une voix sourde, ne te flatte pas d'un vain espoir ; il est perdu pour toi, il ne peut reparaitre à tes yeux.

— Que veux-tu dire ?

— Rien de plus.

Ursule restait pétrifiée, ses yeux se mouillaient de larmes, mais n'exprimaient ni haine ni colère.

— Ah ! Marthe, dit-elle, tu es injuste et cruelle ; cependant, je ne puis te haïr, car je sais que ton cœur est ulcéré par la souffrance. Je me souviens maintenant ; des circonstances auxquelles je ne songeais pas me reviennent à l'esprit. Marthe, je te plains, pourquoi es-tu impitoyable pour moi ?

Cette douceur inhérente irritait et humiliait

L'édifice, portant quatre coupes et muni d'instruments perfectionnés, « a été bâti en sept mois, bien que dans ce pays on ne dispose ni de charrettes pour transporter les matériaux, ni de grues pour soulever et mettre en place les gros blocs de granit sur lesquels ont été construits les murs en briques du bâtiment. Les transports se font tous à dos d'homme, et c'est par le nombre que les ouvriers suppléent à l'absence des engins dont nous nous aidons dans nos grands travaux en Europe. »

Le rapporteur de la Commission académique pense que cet observatoire rendra de grands services à l'astronomie, à cause de la transparence habituelle de l'atmosphère austral, peu d'observatoires ont adhéré au programme tracé par le dernier Congrès astronomique.

Outre ce poste central, les missionnaires ont établi à Madagascar trois autres stations météorologiques, où l'on recueille des observations quotidiennes sur la chute des pluies, sur la pression de l'air, sur son état hygrométrique et sur sa température.

Le second lauréat de l'Institut est le P. Camboué. Depuis huit ans, il s'occupe de recherches très utiles sur l'histoire naturelle. Il a fondé un musée dans la capitale. Ses études, qui ont révélé beaucoup d'espèces inconnues, portent sur les invertébrés et principalement sur les vers à soie, les papillons, les araignées et les fourmis. Il s'est occupé aussi de la vigne malgache. En ce moment le P. Camboué expédie à l'Université catholique d'Angers une collection graduée de vers à soie et de leurs produits.

Déjà, il y a deux ans, l'Académie avait accordé un prix de mille francs à un autre missionnaire de Madagascar, le P. Roblet, qui a levé la carte des provinces centrales de l'île. Cette carte représente une étendue de 20,000 kilomètres carrés et donne le détail des moindres hameaux et cours d'eau. Les pics qui ont servi de sommets à la triangulation sont au nombre considérable de 780. Le rapporteur avait fait remarquer quelle persévérance, quel amour de la science a montrés le Père Roblet. Car il a dû poursuivre son travail pendant seize ans, à travers les occupations si pénibles et les dérangements de la vie de missionnaire.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 22 février 1891.

Le marché s'est un peu amélioré en fin de semaine, mais la moyenne des affaires traitées n'en est pas moins insignifiante. Le 3 0/0 s'est inscrit à 95.80 ; le 4 1/2 0/0 à 105.10.

La Banque de Paris, quoique assez active, n'offre pas de grandes modifications de cours. Nous la retrouvons à 845.

La Société générale, dont le dernier bilan mensuel fait ressortir d'importants bénéfices, s'établit à 515.

Le Crédit Lyonnais a été assez mouvementé.

la jeune femme.

— Va-t'en, dit-elle durement, laisse-moi !

Ursule s'éloigna le cœur serré ; en songeant au secret que Marthe avait laissé surprendre, elle pressentait un péril qui planait sur la tête d'Avrial.

Elle descendit au jardin et parcourut les allées d'un pas distrait ; elle cherchait la solitude pour s'entretenir avec ses propres pensées. Tout à coup, elle remarqua des pas d'homme empreints sur la terre d'une plante-bande. Elle les suivit et constata que quelqu'un avait récemment franchi la haie. Elle continua ses recherches, vit des fragments de vêtements accrochés aux épines et aperçut un mouchoir tombé parmi les broussailles. Elle le ramassa et lut les deux initiales E. A.

— Plus de doute, dit-elle, il est vivant, il est dans le pays. (A suivre.)



Pour adoucir, velouter, blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon.

Évitez les contrefaçons étrangères. Rue de Provence, 36, PARIS. Rue de Boars, 41, LYON.

Les hauts cours ont déterminé des réalisations contrebalancées, d'ailleurs, par les achats, de façon qu'on est resté à 825.

Le Crédit Foncier a varié de 1,290 à 1,288.

La Banque Russe et Française, restée au-dessous des cours qu'elle peut légitimement faire, est remontée à 385.

La Banque d'Escompte, qui représente le consortium des grands établissements de crédits dans l'élaboration du projet d'organisation du Crédit Agricole, s'est négociée aux environs de 555.

Le Crédit Mobilier a gagné 47.50. Cet établissement va prendre une participation marquée aux affaires qui se préparent et en vue desquelles il s'est créé des disponibilités.

Les actions du Crédit Foncier de Tunisie, sous l'influence du récent succès obtenu par cet établissement dans l'emprunt de la Ville de Tunis, ont atteint le cours de 485.

La Société de Dépôts et Comptes Courants s'est tenue fermement à 585.

Les obligations des Immeubles de France ont poursuivi leur mouvement de reprise à 407.25.

Les obligations 5 0/0 du Jardin d'Acclimatation sont à la veille d'atteindre le pair ; elles font 499.75.

Les Chemins de fer Portugais se sont traités de 515 à 520. Les recettes de la Compagnie Royale accusent des plus-values qui, en dehors de toute autre considération, justifieraient des cours plus élevés.

Parmi les obligations de chemins de fer, on remarque des arbitrages entre les obligations anciennes des Compagnies espagnoles et les obligations Linares Almería qui sont beaucoup meilleur marché et donnent le même revenu de 45 fr. Elles valent en ce moment 262.50.

L'obligation Porto-Rico est demandée à 270. Le gouvernement, par un privilège spécial, a fait remise à la compagnie de l'impôt de 10 0/0 sur le transport des voyageurs.

Depuis l'émission de la Société Française des Poudres de Sûreté, la prime sur les actions s'est élevée à 75 et 80 fr. Cette rapide et brillante fortune s'explique d'elle-même par les avantages immédiats de l'affaire et le grand avenir qui lui est réservé.

On parle beaucoup de l'apparition sur le marché des actions de la Société de Mine d'or la Podiafra. Cette mine se trouve située dans la partie nord-ouest de l'Afrique que sa richesse a fait appeler la Côte d'or ; elle est reliée par une route directe au port de Diczove. Des recherches ont été faites sur les différents points de la mine afin de se rendre compte de sa valeur et les nombreux échantillons de minerai envoyés en Europe pour être analysés, ont démontré d'une façon évidente que la Podiafra est d'une richesse indiscutable. La teneur moyenne est de 6 3/4 onces d'or à la tonne.

L'assemblée générale extraordinaire des porteurs de parts du Pont sur la Manche qui a eu lieu à Londres le 19 février a voté à l'unanimité l'autorisation de demander la concession des terrains situés sur la cote de Kent où doit aboutir le Pont sur la Manche. Elle a approuvé la demande de concession déposée près du gouvernement français et décidé que les parts de fondateurs auront droit à 20 0/0 des bénéfices de l'entreprise.

Les Chemins Economiques font 429.

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique

Paris, 23 février, 12 h. 22.

Aux élections législatives qui ont eu lieu hier, M. Basly, socialiste a été élu dans la 1^{re} circonscription de Béthune (Pas-de-Calais).

M. Herbecq, républicain, a été élu dans la 2^e circonscription d'Avesnes (Nord).

M. Lebon, républicain, a été élu dans la 3^e circonscription de Rouen.

M. Krantz, socialiste-libéral, a été élu dans la 1^{re} circonscription d'Épinal (Vosges).

M. Clédoux, républicain, élu à Orthez (Basses-Pyrénées).

Il y a deux ballottages à Rouen et Prades (Pyrénées-Orientales) ; mais les candidats républicains sont en faveur.

HAYAS.

FAITS DIVERS

LES SOCIÉTAIRES DU THÉÂTRE-FRANÇAIS

Par suite des trois nominations faites par le Comité d'administration de la Comédie-Française, dans sa séance de samedi, voici au complet la liste des sociétaires actuels de la Comédie-Française, avec l'année de leur élévation au sociétariat :

MM. Got, 1850 ; Febvre, 1867 ; Mounet-

Sully, 1874 ; Laroche, 1875 ; Worms, 1878 ; Coquelin cadet, 1879 ; Prud'hon, 1883 ; Silvain, 1883 ; Baillet, 1887 ; Le Bargy, 1887 ; de Féraudy, 1887 ; Boucher, 1888 ; Truffier, 1888 ; Garraud, 1889 ; Leloir, 1889 ; Albert Lambert, et Paul Mounet, 1891.

M^{mes} Reichemberg, 1872 ; Barretta-Worms, 1876 ; Broisat, 1877 ; Lloyd, 1880 ; Bartet, 1880 ; Pauline Granger, 1883 ; Dudley, 1883 ; Blanche Pierson, 1886 ; Muller, 1887 ; Marsy, 1891.

Soit dix-sept hommes et dix dames.

Au baccalauréat :

— Quelle est la ligne la plus courte d'un point à un autre ?

Le candidat, après un peu d'hésitation :

— C'est une ligne de chemin de fer.

Le professeur :

— Vous oubliez la ligne télégraphique !

A la police correctionnelle :

Le Président. — Enfin, quand on vous a arrêté chez le marchand de vins, vous aviez la main dans la poche de monsieur ?

Le Prévenu. — Il voulait à toute force payer les consommations ; je n'ai trouvé qu'un moyen de l'en empêcher : lui prendre son porte-monnaie.

Pourquoi est-il périlleux, pour une coquette, de mettre sa vanité dans sa coiffure ?

— Parce que c'est mettre sa beauté en détresse.

BAUME VICTOR !!

Contre les Douleurs (2 fr. le Flacon)

LE MONDE ILLUSTRE

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 21 Février :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron.

— Nos gravures. — Variété, par G. Lenôtre.

— Mondains et Mondaines, par Etincelle. — A

travers les champs, par Emile Desbeaux. —

Chronique des beaux-arts, par Olivier Merson.

— Bibliographie. — Nos contemporains chez

eux, par G. Lenôtre. — *Sœur Marthe*, nou-

velle, par André Maurel. — Chronique musi-

cale, par A. Boisard. — Chronique du sport,

par Archiduc. — *Les Filles Mauvoisin*, par

Paul Perret. — *Echecs*, par S. Rosenthal. —

Récréations. — Rébus.

GRAVURES : Les Dahoméens au Jardin d'Ac-

climatation. — Le mariage de Mlle Jeanne

Hugo et de M. Léon Daudet. — *Beaux-Arts* :

Ecole Buissonnière. — Indes anglaises : Une

fête chez le rajah. — Nos contemporains chez

eux : M. Edmond de Goncourt. — La révolution

au Chili. — La statue de Marat. — La

nouvelle Bourse du Travail. — *Les Filles*

Mauvoisin, par Marold. — *Echecs*, par S. Ro-

senthal. — Récréations. — Rébus.

Abonnements : Un an, 24 fr. — Six mois, 15 fr. — Trois mois, 7 fr. — Un n^o, 50 c.

Théâtre de Saumur

Direction : SUREAU-BELLET

LUNDI 23 Février 1891

LA CAGNOTTE

Comédie en 5 actes, de MM. Labiche et Delacour.

Jouée par MM. Allain, Vienne, Destez, Julien,

Bruneton, Samuel, Gentser, Beaumont, Muller,

Daburon ; M^{mes} Allain, Lair, Deleau.

ON COMMENCERA PAR

LES NOCES DE JEANNETTE

Opéra-comique en 1 acte, de MM. Michel

Carré et J. Barbier, musique de V. MASSÉ.

Distribution. — Jean, MM. Deruy ; Thomas,

Beaumont ; Jeannette, M^{me} Cheminade ; Petit-

Pierre, Eyma.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/2.

AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison COCHET, 20, rue du Portail-Louis, à Saumur, est la seule Maison vendant réellement les Couronnes Funéraires à prix de fabrique. Ne pas acheter sans comparer les prix.

Le sirop de Follet est le remède par excellence de la douleur et de l'insomnie, quelle qu'en soit la cause : goutte, rhumatisme, migraine, névralgie, fatigue du cerveau, irritation nerveuse, toux, asthme, bronchite, grippe, etc.

Le sirop de Follet procure un sommeil profond, analogue au sommeil normal ; son emploi n'expose à aucun des inconvénients de l'opium ou de la morphine.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^r JAUBERT, commis-saire-priseur à Saumur.

VENTE
Aux enchères publiques
D'une très importante Collection
D'AQUARELLES

Dessins, Gouaches, etc.,

ET DE
TABLEAUX
Anciens et modernes

En la Salle des Ventes, 25, rue d'Orléans, le Mardi 24 février, à 7 heures du soir, et jours suivants s'il y a lieu.

Exposition lundi 23 et mardi avant la vente. (147)

A AFFERMER

UN PRÉ

Entouré de Murs, avec Abreuvoir

Situé à Bagneux

Contenant 77 ares environ.

S'adresser au bureau du journal.

A louer présentement

MAISON AVEC JARDIN

Située au Clos-Bonnet

S'adresser à M. LECLUSE, Saumur, ou à M. BUREAU. (114)

A LOUER

L'Auberge de la Fidélité

Ancienne Auberge Lamoureux

AVEC TOUT SON MOBILIER

Située rue de Bordeaux, 42.

S'adresser à M. BRARD-LAMOUREUX, qui l'habite. (128)

LA
Régisse Sanguinée
GUÉRIT
les Rhumes, Grippes, Crampes,
Faiblesses d'Estomac,
et facilite la Digestion.
0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

ON DEMANDE un Concierge
pour grille de parc.
S'adresser au château de Candes,
par Montsoreau. (148)

ON demande un homme sachant
labourer et connaissant la
culture des vignes.
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Magasin de Mercerie

Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de
la ville.

S'adresser au bureau du journal.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'il est
seul privilégié pour Saumur du **NOUVEAU SYSTÈME**
PERFECTIONNÉ au moyen duquel on écrit en
même temps

La Lettre et la Copie

sans presse, sans papier à copier et sans encre
spéciale.

Ce procédé est appelé à rendre les plus grands
services au commerce et dans les bureaux. L'expé-
rience simple et facile est faite par chaque acheteur
lui-même.

Prix : UN FRANC

Reproduction instantanée des télégrammes, lettres,
cartes postales, plans, ainsi que des feuillages d'après
nature, dessins de broderie, etc. Gros et détail.

PILLET-BERSOULLE, Pianos-Musique, Saumur

ÉPICERIE CENTRALE

CAVES DE LA MAISON P. ANDRIEUX

VINS EN CERCLES & EN BOUTEILLES

Tous les Vins et Spiritueux sont vendus droit payés.

VINS ROUGES (droits payés)	Le litre	1/2 barrique	la barrique	hors Saumur francs
Vins d'Algérie (province d'Oran).....	» 45	45 »	88 »	76 »
— (11 degrés).....	» 50	55 »	105 »	95 »
— (supérieurs vieux).....	» 60	62 »	115 »	105 »
Vins de pays extra.....	» 70	75 »	130 »	120 »
Petites côtes (Bordelais).....	» 80	82 »	155 »	140 »
Fronsac (Bordeaux)..... la bouteille	1 »	90 »	170 »	155 »
VINS BLANCS (droits payés)				
Vins d'Anjou.....	» 50	55 »	100 »	90 »
Vins d'Anjou supérieurs.....	» 60	63 »	120 »	110 »
Vins de Vouvray supérieurs.....	» 80	80 »	145 »	135 »
Vins de Graves.....	» 80	80 »	155 »	140 »

Les vins en pièces sont vendus logés. Les pièces facturées à part 5 francs, les 1/2 pièces 4 francs sont reprises au prix compté, si elles sont en bon état.

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre
Ancienne Maison GUÉRINEAU
LIGNAIS, SUCC^R
Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50
Excellents vins rouges et blancs
Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.
SALONS & CABINETS PARTICULIERS
Dîners sur commande
PRIX MODÉRÉS

ÉPICERIE PARISIENNE
Imbert et Fils
33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Petits pois, 1/2 b^e 50, la b^e 85
— très fins — 85 — 1.50
Haricots verts — 50 — 85
— très fins — 80 — 1.45
Asperges entières, 1.30 et 1.75
Cèpes, Macédoines, Tomates, etc.

Sardines à l'huile, depuis... 45
— sans arrêtes... 85 et 1.40
Filets de harengs... 50 et 90
Thon mariné... 75 et 1.40
Maquereaux au naturel 1.20
Royannecs à l'huile... 70

Goûtez : Le Tapioca granulé de l'île Bourbon, le seul d'origine française et d'importation directe, le ballotin de 250 grammes 0,65.

LEON FRESCO
CHIRURGIEN-DENTISTE
68, Quai de Limoges
SAUMUR
Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX									
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. matin	Omn. soir
Paris				7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6 »			9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 33
Château-du-Loir	10 43			12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51
Noyant-Méon	11 20			1 5	3 8	7 40	1 13		5 54
Linières-Bouton	11 29				3 17	7 49			6 4
Vernantes	11 43				3 30	8 »			6 14
Blou	11 54				3 41	8 10			6 24
Vivv	12 2				3 49	8 17			6 31
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15			1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31				4 22	8 41			7
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	12 41				4 34	8 51			7 11
(départ)					4 41	8 30			6 50
Nantilly (départ)	8 31	10 37			4 23	8 43			7 3
Chacé-Varrains	8 47	10 52			4 29	8 49			7 9
Brézé-Saint-Cyr	9 11				4 37	8 56			7 17
Montreuil-Bellay	9 41	11 24			4 57	9 14	2 25	2 50	7 33
Thouars	10 17	11 57			2 44	5 51	9 40	2 52	3 28
Niort		3 58			4 40	5 20	11 40		4 40
Saintes		6 24			11 52		6 22	7 53	2 22
Bordeaux		9 52			4 18		9 11	11 43	4 54

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS									
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. matin	Expr. soir
Bordeaux				5 40		8 20			3
Saintes				7 12	9 9	11 39	5 13		6 40
Niort	5 25			9 42	10 51		5 35	8 10	8 30
Thouars	8 35	6 5		12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	10 10
Montreuil-Bellay	9 40	6 57			1 7	2 37	5 1	9	10 32
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18				2 51	5 16	9 41	
Chacé-Varrains	10 11	7 27				2 58	5 24	9 50	
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32				3 3	5 29	9 55	
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	10 22	7 45				3 13	5 42	10 3	
(départ)		7 25				2 52	5 20		
Nantilly (départ)		7 36				3 4	5 31		
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	7 47	11 44				3 12	5 39		10 59
(départ)	7 57	11 54				3 16	5 43		11 7
Vivv	8 11	12 10				3 28	5 57		
Blou	8 20	12 19				3 36	6 6		
Vernantes	8 33	12 33				3 47	6 19		
Linières-Bouton	8 46	12 45				3 58	6 31		
Noyant-Méon	9 1	12 58				4 10	6 45		11 44
Château-du-Loir	10 22	2 4				2 55	5 22	7 58	
Chartres	2 47					5 56	9 26	12 4	12 33
Paris	5 50					7 30	11 50	2 27	5 10

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON									
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir		
Saumur	7 52	11 16	4 31	Chinon	7 41	4 34	9 5		
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 39	4 56	9 45		
Chinon	9 4	1 7	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32		

SAUMUR — BOURGUEIL									
STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. matin	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. matin		
Saumur	7 52	11 16	4 31	Bourgueil	7 55	11 50	3 30		
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	Port-Boulet	8 15	12 3	4 40		
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	Saumur	9 4	12 33	4 5		

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS									
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. soir	Mixte matin	Mixte soir			
Poitiers	6 5	6 45	12 53						
Moncontour	7 41	10 47	2 42						
Loudun	8 42	1 39	3 56						
Montreuil (ar.)	9 19	3 21	4 35						
(départ)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30				
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 46	5 10	9 43				
Baugé	7 14	9 51	5 30	5 21	9 56				
Doué	7 22	9 58	6 16	5 29	10 5				
Martigné	7 45	10 20	7 5	5 49	10 30				
Angers	9 12	11 45	10 7	7 12					

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS									
STATIONS	Omn. matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. soir	Omn. matin	Omn. soir			
Angers	4 40		7 30	11 48	6 30				
Martigné	6 1	8 26	11	1 12	8 4				
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35	8 13				
Baugé	6 32	9 5	12 16	1 44	8 23				
le Vaudelnay	6 39	9 13	12 34	1 51	8 37				
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 1	8 54				
(départ)	7 38		1 26	2 21	9 17				
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 14				
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 49				
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 17				

LIGNE D'ORLÉANS									
NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS									
STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes d.	10 47		8 25	8 52	12 7	3 10	3 10	7 30	7 55
Angers dt.	2 14	6 30	10 27	12	2 57	5 10	5 20	9 35	
La Ménitrie	2 47	7 10	10 49	12 37	3 42	5 25	6 10	10 1	
Les Rosiers		7 19	10 56	12 46	3 52		6 23		
St-Clément		7 26		12 53	3 59		6 32		
St-Martin		7 33		12 59	4 7		6 41		
Saumur ar.	3 17	7 46	11 11	1 11	4 20	5 56	6 58	10 24	
— dt.	3 22	7 52	11 16	1 15	4 31	5 59	7 3	10 30	
Varennes		8 5	11 20	1 27	4 45		7 21		
Port-Boulet	3 46	8 20	11 35	1 38	5 1	6 16	7 39	10 50	
Langeais	4 20	8 59	11 55	2 12	5 46	6 38	8 30	11 16	
Tours ar.	4 59	9 42	12 33	2 51	6 35	7 24	9 54	11 48	
Paris arr.	10 39		4 48	10 46	2 35	11 58		5 7	

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES									
STATIONS	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte matin	Direct mixte matin		
Paris (départ)	9 25	11 45	11 15	12 45	11 20	11 20	12 20		
Tours (départ)	1 34	4 51	7 15	10 47	2 53	5 25	8 47		
Langeais	2 23	5 46	8	11 39	3 20	6 8	9 30		
Port-Boulet	2 45	6 18	8 39	12 11	3 50	6 43	10 7		
Varennes		6 29							